

## CUNICULTURE Magazine Volume 39 (année 2012) pages 26 - 27

# Élevage et bien-être : opportunités pour la filière cunicole ?

**Le compte rendu de cette séance d'actualité organisée par l'ASFC lors des journées de la recherche cunicole de novembre 2011 est disponible en ligne**

Le compte rendu complet de la séance d'actualité organisée par l'Association Scientifique Française de Cuniculture (ASFC) le 22 novembre 2011 pendant les journées de recherche cunicole au Mans, est disponible en ligne sur le site de l'ASFC ([www.asfc-lapin.com](http://www.asfc-lapin.com))

Lors de cette séance de 2 heures, plusieurs exposés ont été présentés. En plus, un dialogue a été assuré entre les organisateurs et les professionnels présents dans la salle : une douzaine de questions posées autour du besoin connaissances à propos du bien-être des lapins en élevage, avec analyse immédiate des réponses fournies par chacun grâce à des boîtiers électroniques.

### Les points principaux de ce compte rendu

#### Présentation de la séance et interactivité

Outre les traditionnels échanges de questions / réponses entre la salle et les orateurs, cette table ronde a été marquée par la recherche d'échanges structurés avec la salle. Ainsi, 76 boîtiers électroniques, ont été distribués aux représentants des différentes familles professionnelles présents dans la salle (de fait les principaux décideurs de la filière cunicole française). Ces boîtiers avaient été aimablement mis à la disposition de l'ASFC par la Sté CEVA. A une question posée depuis la tribune avec plusieurs réponses possibles chacun pouvait à l'aide de son boîtier donner la réponse de son choix ou celle qui correspondait le mieux à sa manière de voir la relation entre le bien être et l'élevage du Lapin. Les réponses étaient enregistrées et leur synthèse fournie à la salle moins de 2 minutes après la fin des réponses.

#### Synthèse sur les évolutions réglementaires et le logement des lapins de chair, présentée par **Laure Bignon (Itavi)**.

De cet exposé sur l'évolution de la réglementation concernant le bien-être des lapins, il convient de retenir qu'il n'y a toujours pas de cadre réglementaire spécifique à la production du lapin en France ni en Europe de manière générale, même s'il y a des avancées certaines (à noter l'exception des Pays Bas qui disposent d'une réglementation nationale spécifique Bien Etre lapin). Compte tenu de cette situation, l'interprofession française (le Clipp) essaie de proposer un texte de référence commun avec les professionnels des autres pays européens producteurs de lapins.

Il faut enfin rappeler qu'en l'absence d'une réglementation spécifique à une espèce animale, c'est la directive CE 98/58 qui s'applique. Elle fixe les principes de la protection animale pour l'ensemble des productions, lapins compris.

#### Utilisation des cages aménagées dans les élevages de lapins en France, résultat d'un enquête réalisée en France au printemps 2011 par **François Lebas (Cuniculture)**, **Bernadette Le Normand (Cabinet vétérinaire des Marches de Bretagne)** et **Claude Barré (Hypharm)**.

Conclusions sur l'utilisation des cages aménagées (AM) en France, sachant que par cage aménagée on entend des cages disposant d'une plate forme.

1 - Le premier point à retenir de l'enquête conduite par l'ASFC sur l'utilisation des cages aménagées en France est le petit nombre d'éleveurs qui ont une réelle expérience de cette technique en 2011 (10 éleveurs identifiés). Toutefois les différents interlocuteurs ont indiqué que si la même enquête était refaite "dans un an environ", il y aurait nettement plus d'information.

2 – Le second point est qu'en l'état actuel de la technique, l'usage de cages AM avec plate-forme ne génère pas de grande différence de productivité par rapport à l'usage de cages classiques. La productivité un peu plus élevée observée chez les 5 éleveurs ayant répondu à l'enquête (kg vifs vendus par IA) ne saurait en effet être attribuée exclusivement au fait qu'ils emploient des cages aménagées (ce sont aussi des éleveurs dynamiques, des élevages récents, ...)

3 – Le troisième point : avec le matériel actuel, l'usage de cages AM demande plus de travail aux éleveurs que le matériel classique. Globalement les éleveurs trouvent plus d'inconvénients que d'avantages à cette technique

4 – Si l'introduction d'une plate-forme dans les cages augmente à l'évidence la surface disponible par animal, dans le cas des 5 élevages ayant répondu à l'enquête, cette plate-forme ne saurait être considérée comme un refuge pour les lapines mères puisque très rapidement les lapereaux y accèdent aussi (que la hauteur soit de 30 ou de 36 cm).

5 – La situation hygiénique n'est pas claire : les lapins urinent les uns sur les autres (d'où les lapins « jaunes ») mais la viabilité ne semble pas affectée et les dépenses thérapeutiques réduites (cas particulier des 5 éleveurs ayant répondu à l'enquête ou cas général ?? Impossible de répondre pour l'instant)

### **Situation de la relation « bien être - logement » des lapins en Europe et autres lieux, présentée par *Laure Bignon (Itavi)***

La situation varie beaucoup d'un pays à l'autre : de ceux qui ne veulent pas entendre parler de cages AM (ils n'y voient que des inconvénients) à ceux qui, comme les Pays-Bas, ont rendu l'usage des cages AM obligatoire.

Conclusion :

- Un compromis professionnel européen sur des minima est sur le point d'aboutir.
- Il est nécessaire d'anticiper les attentes des citoyens et de proposer un nouveau modèle économiquement et techniquement viable, à valider !

### **Le logement en parcs, une alternative pour les cages classiques dans un système "duo"?. Une des communication des 14e Journées de la recherche cunicole par *Luc Maertens (Belgique), Jorine Rommers (Pays-bas) et Michel Jacquet (Belgique)*.**

La solution proposée par les auteurs de cette communication est un bloc de 4 cages contiguës pour une dimension totale de 2 x 1 m. La mise bas s'effectue dans les cages bien séparées, puis au cours de l'allaitement, les cloisons de séparations sont retirées transformant le bloc de 4 cages en un parc de 2 m<sup>2</sup> dans lequel les lapereaux pourront rester jusqu'à l'âge d'abattage. Les femelles sont retirées au sevrage conformément au système Tout plein-Tout vide.

Toutefois cette idée n'a pas encore été testée. Elle nécessitera certainement différentes adaptations techniques avant son éventuelle adoption. Mais il faudra surtout que le problème d'agression des lapines entre elles soit résolu si l'on veut à tout prix que des lapines soient en groupe au moins une partie de leur vie reproductive.

### **Questions et réponses des professionnels présents dans la salle autour des perspectives de la cuniculture par rapport à la notion de bien-être.**

En conclusion de ces échanges avec les professionnels présents dans la salle, on peut retenir que les connaissances sur les conditions de vie et de logement des futures reproducteurs figurent parmi les grandes questions que se posent les professionnels en matière de bien-être des lapins.

- Une meilleure prise en compte de la notion de bien-être des lapins à l'occasion de leur départ vers l'abattoir est aussi une préoccupation des professionnels.
- De manière globale ce sont les améliorations / modifications des conditions de logement qui sont le plus susceptibles de modifier le bien être des lapins.

**Conclusion générale** : On peut considérer que la prise en compte du bien être des lapins est une véritable opportunité d'évolution pour la filière cunicole, mais cette prise en compte ne saurait se faire sans que soit assurée la rentabilité des élevages.

---